ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 101300

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc partageant les perspectives de son action ministérielle pour améliorer l'employabilité des jeunes diplômés issus de l'enseignement supérieur demande à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche la suite concrète réservée aux propositions du cercle Vinci. Il lui avait demandé le 23 février 2006 une réflexion sur le thème « Comment faciliter l'entrée sur le marché du travail des jeunes diplômés issus de l'Enseignement supérieur ? ». Des propositions concrètes lui ont été remises le 12 juin 2006.

Texte de la réponse

Conscient de la nécessité de renforcer les liens entre le monde universitaire et le monde économique, le Gouvernement a mis en place en avril 2006, la commission du débat national « université-emploi » chargée de présenter des propositions visant à améliorer l'orientation, l'information et l'insertion professionnelle des étudiants. Les propositions contenues dans le rapport du Cercle Vinci épousent largement celles formulées par la commission du débat national présidée par le recteur Hetzel, et dont le président du Cercle Vinci, M. Sylvain Lecoq, est membre. Le rapport de la commission Hetzel a été remis le 24 octobre 2006. Le Gouvernement a décidé d'agir, en mettant en oeuvre toute une série de mesures. Un délégué interministériel à l'orientation a été nommé. Il est, aux termes du décret n° 2006-113 7 du 11 septembre 2006, chargé de coordonner les actions de l'État dans les domaines de l'information sur les métiers, de l'orientation scolaire et dans les établissements de l'enseignement supérieur, de la préparation à l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes. Il veille, en tant que de besoin, à l'articulation de ces actions avec celles des collectivités territoriales et des entreprises. Il assure la mise en place et le suivi du schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle, qui permettra notamment de mieux adapter la carte des formations à l'emploi, et d'éclairer les élèves dans leur parcours, de l'enseignement secondaire à l'université, avec une attention particulière sur la transition entre le lycée et l'université. Ses mesures s'articulent autour des trois grandes orientations : lutter contre l'échec, principalement dans le premier cycle universitaire, améliorer l'insertion professionnelle des diplômés, rapprocher durablement l'université du marché du travail. Le portail étudiant (www.etudiant.gouv.fr), lancé en mai 2006, contribue à l'amélioration de l'orientation, en particulier par la mise en regard des formations, des taux de réussite et des taux d'insertion professionnelle pour chacune des universités. À la rentrée, dix nouveaux départements d'IUT, qui donneront à leurs étudiants la quasi-assurance de trouver un emploi correspondant aux compétences qu'ils auront acquises, ont été créés. 225 nouvelles licences professionnelles ont été créées et un module « projet professionnel de l'étudiant » sera désormais demandé dans les dossiers d'habilitation de licences. Les modules de langue vivante et d'informatique sont en cours de généralisation. Le ministère a réservé, dès 2006, 55 postes d'ingénieurs pour accompagner la mise en place de plates-formes d'insertion professionnelle dans les universités. Enfin, au cours de l'année universitaire 2006-2007, un dispositif d'orientation active, conduisant à un bilan de compétences, sera proposé, par les universités volontaires, aux élèves de classes de terminales qui envisagent de poursuivre des études à l'université. Ce dispositif d'inscription anticipée à l'université devrait permettre la mise en place d'un accompagnement personnalisé pour chaque élève dans sa démarche d'orientation, donc d'améliorer la réussite de chacun d'entre eux dans le cursus choisi.

D'autres mesures préconisées par le rapport pourraient être mises en oeuvre dans les prochains mois. Elles font actuellement l'objet d'une expertise.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 101300
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7952
Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 329